



MISSION PERMANENTE D'OBSERVATION  
DU SAINT-SIÈGE AUPRÈS DE L'UNESCO

## Intervention à la 201ème Session du Conseil Exécutif de l'UNESCO

par

**Monseigneur Francesco FOLLO,**

**Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'UNESCO.**

25 avril 2017

Monsieur le Président,  
Excellences,

je vous remercie de me donner la parole pendant la Séance plénière de la 201ème Session du Conseil Exécutif de l'UNESCO. Je saisis cette occasion pour exprimer le soutien du Saint-Siège à la Convention universelle pour la reconnaissance des Diplômes universitaires (cf. doc 201EX/19, Partie 1, n. 37), à la rédaction de l'avant-projet où nous sommes bien impliqués et, en particulier, à la Déclaration sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes assimilées aux réfugiés (cf. Ibid., n. 35)<sup>1</sup>.

De plus, le Saint-Siège a vivement apprécié l'attention dédiée à « l'éducation en situation d'urgence et de crise » lors de la Semaine de l'apprentissage mobile 2017, et surtout l'accent mis sur la manière dont la technologie peut ouvrir et enrichir les opportunités d'apprentissage pour les réfugiés et les personnes déplacées.

Le Saint-Siège, pour sa part, réserve une attention particulière au thème des migrants comme le montre la création d'une section qui s'occupe spécifiquement de ce qui les concerne à l'intérieur du nouveau Dicastère pour le Service du développement humain intégral et dont le Saint-Père le Pape François a pris la charge en personne.

Dans cette intervention, le Saint-Siège se permet de proposer des réflexions sur l'intégration et l'interculturalité par l'éducation, et sur la figure du migrant comme ressource.

Monsieur le Président,

« Il n'est pas possible de lire les défis actuels des mouvements migratoires contemporains et de la construction de la paix sans inclure le binôme «développement et intégration»<sup>2</sup>. La Délégation du Saint-Siège saisit donc cette opportunité pour prôner l'intégration qu'il ne faut pas réduire à une simple assimilation qui pourrait conduire à supprimer ou à oublier l'identité culturelle des migrants qui s'insèrent dans les pays d'accueil. En fait, la vraie intégration vise à

---

<sup>1</sup> Un point en particulier de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la Région Européenne 1997 mérite plus d'attention : Article VII « *Chaque Partie prend toutes les mesures possibles et raisonnables dans le cadre de son système éducatif, en conformité avec ses dispositions constitutionnelles, légales et administratives, pour élaborer des procédures appropriées permettant d'évaluer équitablement et efficacement si les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes assimilées aux réfugiés remplissent les conditions requises pour l'accès à l'enseignement supérieur, la poursuite de programmes d'enseignement supérieur complémentaires ou l'exercice d'une activité professionnelle et ce même lorsque les qualifications obtenues dans l'une des Parties ne peuvent être prouvées par des documents les attestant* ».

<sup>2</sup> Message du Pape François aux participants au Forum International « Migrations Et Paix ». Rome, mardi 21 février 2017.

mettre en contact les uns et les autres et amène à s'ouvrir vers l'autre pour en accueillir les aspects valables et enrichissants. Il s'agit d'un processus de longue haleine qui vise à former une culture de rapprochement qui valorise les dons multiformes que les différentes cultures offrent. Dans ce processus, les migrants sont engagés à accomplir les pas nécessaires pour leur insertion sociale, tels que l'apprentissage de la langue et de la culture du pays d'accueil.

Il est nécessaire de demander aux migrants de suivre les lois du Pays où ils arrivent, mais cela n'est pas suffisant. Il faut aussi favoriser l'accueil de ces personnes en s'ouvrant à leur culture qui est une richesse à recevoir et à partager. Donc, le souhait est d'intégrer par une fécondation réciproque des cultures qui se rencontrent sur le même territoire.

Sans entrer dans les divers aspects de cette fécondation culturelle réciproque, il est opportun d'approfondir certaines implications de l'aspect interculturel.

Lors de la rencontre entre personnes de cultures différentes on peut avoir des conflits d'identité, mais si l'on éduque des personnes avec une identité dynamique et ouverte, on aura une société paisible. En effet, l'identité d'un peuple ne se construit pas exclusivement avec la fidélité à sa tradition et avec la connaissance de sa propre histoire et culture mais aussi en relation et en interaction avec les autres, migrants compris.

Une *culture de rapprochement* commence avec une éducation intégrale ouverte qui propose un juste équilibre entre la reconnaissance de sa propre identité et celle d'autrui. De cette façon, on va au-delà de la tolérance et on prône l'accueil de l'autre en respectant - dans la mesure du possible - l'identité culturelle de chacune des personnes.

En bref, il faut travailler pour une éducation qui aide à reconnaître les aspects positifs des différentes cultures et les apprécier.

À ce propos, il faudrait préciser que la question de l'éducation devrait être considérée – et valorisée – en deux sens, distincts et complémentaires :

- 1) Tout d'abord, il y a l'éducation comme introduction à la réalité totale, comme ouverture à l'Infini, comme communication de sens (dans son triple sens : direction, signification, goût de la vie). Par conséquent, l'éducation doit être avant tout transmission du sens de la vie et, après, véhicule de connaissance du savoir et des savoirs, de la diversité culturelle: on ne respecte véritablement que ce que l'on connaît, et ce que l'on connaît cesse d'être considéré comme « barbare ». Cette éducation qui rend la personne apte à valoriser la diversité culturelle, est donc une éducation à la paix, à la reconnaissance, au respect jusqu'à l'accueil de l'autre comme don, richesse, complémentarité.
- 2) Mais il y a aussi l'éducation dans le sens du droit de l'individu et de la communauté à recevoir – ou à s'impartir – une éducation selon sa propre appartenance culturelle, linguistique et religieuse, et sa propre tradition. On ne peut pas aller vers l'autre si l'on ne part pas d'un « chez soi », si l'on n'a pas la possibilité de former sa propre identité culturelle, selon ses propres convictions et valeurs. Il faut éduquer constamment à rencontrer la liberté de l'autre, qui nous enrichit par ce qu'il est et les valeurs qu'il porte en lui, qu'il exprime.

Pour cette éducation interculturelle, outre à élaborer des programmes pour l'école et l'université, il serait très utile aller au musée dont il faudrait développer davantage la contribution pour promouvoir le pluralisme culturel, le dialogue interculturel et, par conséquence, un niveau plus haut de cohésion sociale. À côté des écoles et avec les écoles, les musées peuvent développer des actions qui favorisent la connaissance et la rencontre des personnes porteuses de patrimoines culturels différents, et qui favorisent des attitudes tolérantes et ouvertes par rapport à l'« autre ».

Toutefois cette interculturalité qui prône un accueil réciproque par le biais de l'éducation a besoin d'être promue par le droit. Le Saint-Père rappelle que « protéger ces frères et sœurs est un impératif moral à traduire en adoptant des instruments juridiques, internationaux et nationaux, clairs et pertinents; en effectuant des choix politiques justes et clairvoyants, en préférant les

processus constructifs, sans doute plus lents, aux retours de consensus immédiats »<sup>3</sup>. Et il ajoute aussi : « Comment vivre ces mutations, afin qu'elles ne deviennent pas un obstacle au développement authentique, mais soient une opportunité pour une authentique croissance humaine, sociale et spirituelle, en respectant et en favorisant les valeurs qui rendent l'homme toujours plus homme, dans un juste rapport avec Dieu, avec les autres et avec la création ? »<sup>4</sup>.

D'où l'importance de promouvoir et garantir la reconnaissance des diplômes par une Convention mondiale qui représente un défi nécessaire à relever parce que les migrants sont aussi une ressource culturelle et pas seulement économique. Il est vrai que, souvent, les migrants participent activement à la croissance économique et sociale des pays d'accueil, mais ils contribuent aussi à la « croissance » culturelle de ces derniers.

D'une part, il est important garantir 1) un logement digne, 2) la connaissance de la langue et la formation vers une pleine insertion dans le monde du travail, 3) l'intégration socioculturelle à l'intérieur des communautés. D'autre part, il semble nécessaire placer les migrations à l'intérieur d'une stratégie plus globale et faire en sorte que les migrants puissent être mis dans les conditions de pouvoir : il est important qu'il y ait une tutelle de la diversité culturelle des migrants par des instruments juridiques parmi lesquels la Convention Mondiale des diplômes que le Saint-Siège souhaite vivement.

Enfin, il paraît nécessaire attirer l'attention sur un thème souvent sous-estimé.

Il s'agit de la reconnaissance des diplômes des réfugiés et les professions dites « protégées ». En effet, dans plusieurs pays, l'exercice de ces professions est soumis non seulement à la possession d'un diplôme reconnu sur le plan national — parfois régional — mais aussi à une condition de nationalité et/ou du caractère national (ou régional) du diplôme. En outre, dans certains cas, le nombre de professionnels en exercice est déterminé par un *numerus clausus*. Il conviendrait donc d'inciter les États à mettre au point des procédures harmonisées, simples et aussi brèves que possible, permettant, à la fois de vérifier le niveau de compétences requis d'un professionnel pour l'exercice de son activité, en salarié ou en libéral, et d'abolir, ne serait-ce que pour les réfugiés, toute limitation non nécessaire liée à la nationalité de l'intéressé et/ou de ses diplômes.

Par ailleurs, il conviendrait aussi de donner un regard bienveillant aux diplômés des filières techniques professionnalisantes afin que les migrants puissent entrer plus aisément sur le marché du travail.

Pour conclure je voudrais reprendre les mots de Sa Sainteté le Pape François « Les migrants sont des personnes, avec des noms, des histoires, des familles, et une véritable paix ne pourra jamais advenir tant qu'il y aura même un seul être humain violé dans son identité personnelle et réduit à être un simple numéro statistique ou un objet d'intérêt économique »<sup>5</sup>.

Merci de votre attention.

---

<sup>3</sup> Pape François, Discours aux participants au Forum International « *Migrations Et Paix* », 21 février 2017.

<sup>4</sup> Pape François, Message pour la Journée Mondiale des Migrants et des Réfugiés 2016, 17 Janvier 2016. « Migrants et Réfugiés nous interpellent. La réponse de l'Évangile de la Miséricorde »

<sup>5</sup> Pape François, Discours à l'occasion des vœux du Corps Diplomatique accrédité près le Saint-Siège, 9 Janvier 2017.